



CAS - 85 M
C.P. - P.L. 124
SERVICES DE GARDE

Montréal, le 15 novembre 2005.

Denise Lamontagne
Avocate secrétaire de la commission des affaires sociales
Édifice Pamphlet Lemay
1035, rue des Parlementaires, 3^{ème} étage
Québec, (Québec)
G1A 1A3

OBJET : mémoire présenté à la commission parlementaire consultation particulière et auditions publiques sur le projet de loi-124, loi sur les services de garde éducatif à l'enfance

Madame la Ministre,

Nous vous écrivons à titre de parents, éducatrices, personnel de soutien, responsables de garde en milieu familial, direction et « amis » du CPE Soleil Joyeux.

Forts préoccupés par le projet de loi-124 déposé par votre ministère le 25 octobre dernier, nous désirons vous faire part de nos inquiétudes à l'égard du réseau des centres de la petite enfance.

Le système de services de garde développé au Québec est un modèle envié partout au Canada ainsi que dans de nombreux pays à travers le monde (Eipstein, 2005). Il s'agit d'un système qui fait notre fierté et qui fonctionne admirablement bien : accessible, équitable, égalitaire et démocratique.

Permettez-nous de souligner certains aspects de la loi-124 qui nous interrogent tout particulièrement :

1. **L'intitulé de la loi.** Vous avez changé le titre de la loi afin de « reconnaître l'apport d'égale importance de tous les types de garde ». Toutefois, tel que démontré par des évaluations rigoureuses (notamment, l'enquête Grandir en qualité), les centres de la petite enfance dépassent largement en terme de qualité les services de garde à but lucratif. Ainsi, votre loi laisse présumer que les différents services de garde sont d'aussi bonne qualité alors que les études ont démontré la supériorité des CPE. **Madame la Ministre, nous croyons que l'intitulé de la loi sur les centres de la petite-enfance doit souligner la supériorité des CPE puisque ceux-ci ne sont pas, tel que vous le prétendez, d'égale importance avec les services de garde privés.**

2. **Les membres parents sur les conseils d'administration.** En tant que premier responsable de son enfant, le parent devrait être celui qui, en premier lieu, sait ce qui est bon pour celui-ci. Or, dans votre projet de réforme de la loi, vous diminuez le nombre de parents administrateurs au sein des conseils d'administration. **Madame la Ministre, les parents usager des centres de la petite enfance doivent continuer à former les 2/3 des membres sur les conseils d'administration des CPE et non 50%. C'est un principe démocratique à la base de nos pratiques de gestion.**
3. **Le démantèlement du milieu familial.** Les CPE sont par définition composés d'un service de garde en installation et de services de garde en milieu familial. Les CPE ont su créer des liens de proximité avec les RSG, les parents et les enfants du milieu familial. En retirant la garde en milieu familial des CPE vous compromettez la qualité de ce type de service de garde et contribuez à inquiéter les parents usagers de ce service. **Madame la Ministre, nous sommes contre la création de méga-structure de gestion de la garde en milieu familial et nous croyons fermement que se sont les CPE qui sont les mieux placés pour assurer la gestion, le suivi, le soutien et le développement des services de garde en milieu familial.**
4. **La perte d'emploi massive au sein du réseau des CPE.** Nous sommes préoccupés par la perte de centaines d'emplois à titre de conseillères pédagogiques au sein des CPE ayant pour fonction non seulement d'assurer le soutien aux RSG mais aussi aux éducatrices en installation. Ces conseillères contribuent notamment à l'intégration, dans nos services de garde, des enfants présentant des défis particuliers (enfants handicapés, enfants référés par le CJ, le CLSC, etc.) **Madame la Ministre, le travail effectué par les conseillères pédagogiques au sein des CPE est d'une importance capitale. Votre projet de loi ferait perdre ces précieux postes et entraverait la qualité des services dans nos CPE, que ce soit en installation ou en milieu familial.**
5. **L'effondrement de notre modèle de services de garde.** Le projet de loi annonce la perte de la mission particulière des CPE. Le terme CPE signifie « garderie sans but lucratif ». Avec la loi-124, les garderies à but lucratif se retrouvent avec la même mission que les CPE. **Madame la ministre, nous PARENTS, ÉDUCATRICES, PERSONNEL DE SOUTIEN, RESPONSABLES DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, DIRECTION ET « AMIS » des centres de la petite enfance sommes attachés à notre modèle québécois de services de garde. Nous croyons fermement que votre loi, si elle est adoptée, résulterait de nombreuses pertes en terme de :**

Qualité
Accessibilité
Services et,
Proximité

Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir retirer le projet de loi-124 et travailler de concert avec nos associations et regroupements afin de faire le bilan d'un modèle de service de garde qui fait l'envie de plusieurs autres provinces et pays et la fierté de tous les Québécois et Québécoises.

Assurés de l'attention que vous porterez à notre mémoire, nous vous prions d'agréer, Madame Thérberge, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Signés :

Parents, éducatrices, personnel de soutien, responsables de services de garde en milieu familial, direction et « amis » du **CENTRE DE LA PETITE ENFANCE SOLEIL JOYEUX.**

Martine Legendre (parent) Nathalie Foucher (DIRECTRICE GÉNÉRALE)
M. Virvide Ziness (parent)

Leila Zoudani (parent).

Fasce d'Hasee (parent) (Vice-présidente C.A.)

Exercice Saouji (ADJ. PEDAGOGIQUE)

AMINA ANHICHEM (Secrétaire receptrice + parent)

Sophie Lyal (parent)

Diep Bao Kien (parent)

Marlène Osorio (parent)

Nawel BOUMETA (parent) -

Filou Zuhbi (parent)

Rosa Souli (parent)

Sheilla Piem pime
Joanna B. Dumais (parent)

Khadija Kadeloni (parent)

Abdelillah Omary (parent)

Christa Mc (parent)

Sabine RAYASSE (parent)

Farouk Hamdad (parent)

ANCI GUAN
Karin Kainiel (PARENT)
Françoise Mchela (parent)
Hélène Fouier (parent)
Patricia Lorenz (parent)

Dora 3 (parent)
Mrs. Sophie Beau (parent et Présidente CA)

HELENE Louiza (parent)
Catherine Larin (Educatrice)
Han/N Kuland (Educatrice)
ELKOUAHH Abdelghant (Parent)
Sylvie Goyette (Educatrice)

Lucie Marie Mathis
Bernette Gaudin
Hafida Belyorchi (Educatrice)
Silvia Galdonado (Educatrice)

PARRBOUCHI Asmae (parent)
Silvia Biloz (Educatrice)
Maria Inés Agiero de Fernandez (Parent Educatrice)
Beatrice Ethier Parent

Jos F. CARVAJAL F parent
Alain Héland (parent)

ARMIE ST-COME (PARENT)

song - srey Isabella (parent)

Marie yoe Charles RSG

Rainier (PARENT)

MOUTHOUBI TASSABIT (RSG)

Sonia Elias (parent)

Hélène Tsougiannis (Educatrice)

Roselaine Mandat (Educatrice)